



## séparation divorce immobilier

Par **gillet cytrona Marie**, le **05/02/2019 à 21:00**

bonjour je me sépare de mon époux ne supportant plus la vie avec lui nous avons été mariés sans contrat de mariage et nous avons acheté une maison ensemble nous n'avons plus de crédit sur celle-ci je suis d'accord avec mon époux qu'il reste dans la maison mais ce qu'il se passe c'est qu'il veut me verser 20 000 euros sur ma part et lui devenir l'unique propriétaire en faisant donation de restant de ma part à nos enfants et là je suis pas d'accord je voudrais que le reste de la soulté non versée soit utilisée au cas de maison de retraite ou à mes enfants en cas de mon décès serai-je toujours propriétaire en ayant eu un apport par mon mari d'une partie de la soulté ? je crois que la donation entre époux a été faite après 2005 ! je suis isolée car mes enfants vont dans le sens de leur papa ! donc ma question est ; en recevant une partie de la soulté serai-je toujours propriétaire ? merci de me répondre assez vite je me fais beaucoup de soucis et je me sens laissée merci de votre compréhension

Par **Visiteur**, le **05/02/2019 à 22:10**

Bonjour

Vous êtes mariés sous le régime de la communauté.

Demander le divorce serait la meilleure solution pour que vous soit attribuée la juste part qui vous revient, car à défaut d'entente, c'est la justice qui tranchera.

Par **gillet cytrona Marie**, le **06/02/2019 à 11:36**

bonjour je vous remercie pour votre réponse mais mon souhait est que mon mari occupe la maison tout en me versant une partie de la soulté ( 20 000 ) serai-je toujours propriétaire après ce versement ? lui veux me verser ces 20 000 euros et supprimer la donation faite en époux pour le profit des enfants et je suis contre merci pour réponse cordialement